



MAIRIE DE PROPRIANO

6, Avenue NAPOLEON III
20110 PROPRIANO

ARRETE No 2024- 045

INTERDISANT LE STATIONNEMENT ET REGLEMENTANT LA CIRCULATION
RUE DU 09 SEPTEMBRE
A COMPTER DU 23 SEPTEMBRE 2024

Le Maire de la Commune de Propriano ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;

Vu le Code de la Route, article R.37-1 ;

Vu le Code Pénal, et notamment son article R.610-5 ;

Vu le règlement général de circulation de la Commune de Propriano ;

Vu l'arrêté N° 2020-013 en date du 26 mai 2020, portant délégation de fonction et signature des adjoints et des conseillers municipaux délégués ; Monsieur Jean-Baptiste OLLANDINI étant habilité à signer les documents relatifs au plan de circulation ;

Vu la demande de l'Entreprise ROCH LEANDRI sis : Tralavettu 20110 PROPRIANO, afin d'effectuer des travaux de requalification des voiries (réseaux, bordure, trottoir et chaussée) sis : Rue du 09 septembre -20110 PROPRIANO.

ARRETE

-Article 1^{er} : En raison des dits travaux, le stationnement sera INTERDIT Rue du 09 septembre, de l'Hôtel Neptune jusqu'à la place Clemenceau et l'intersection avec la Rue de Gaulle, à compter du 23 septembre 2024, pour une durée de 160 jours, soit jusqu'au 28 février 2025 au plus tard.

-Article 2 : La circulation Rue du 09 septembre sera règlementée jusqu'au 13 octobre 2024.

A compter du 14 octobre 2024, la circulation sera interdite Rue du 09 septembre, de l'Hôtel Neptune jusqu'à la place Clemenceau et l'intersection avec la Rue de Gaulle, jusqu'au 28 février 2025 au plus tard.

-Article 3 : Les différents panneaux de signalisation d'interdiction de stationnement, de réglementation de circulation et de déviation seront posés par les entreprises en charge des travaux.

La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident pour lesdits travaux.

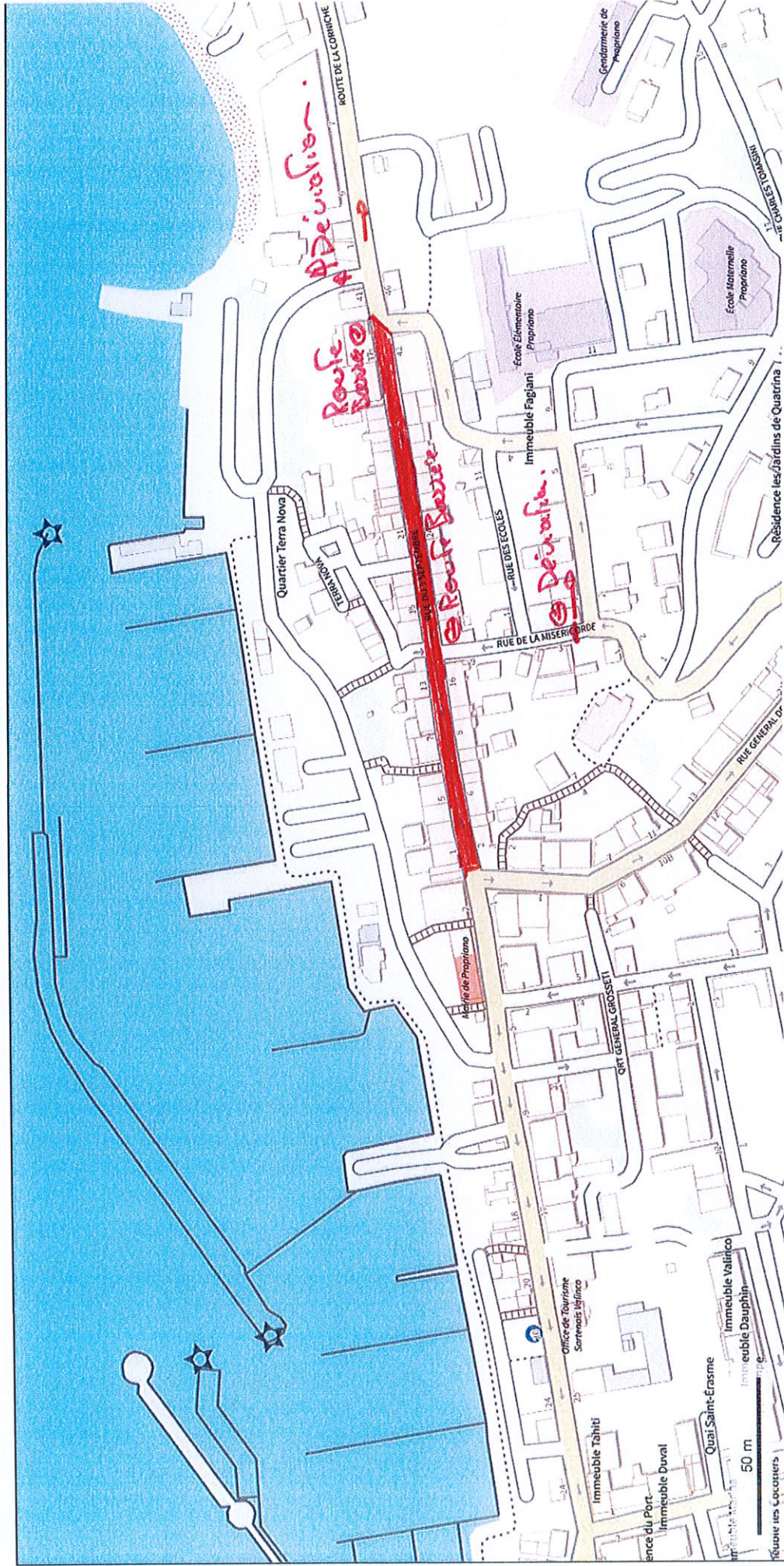
-Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

-Article 5 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Propriano, est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Fait à Propriano, le 12 septembre 2024
Le conseiller municipal délégué



Jean-Baptiste OLLANDINI



Rue 9 Septembre.
 Rue Justice à compter du 16/09/2024.

© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 8° 54' 21" E
 Latitude : 41° 40' 35" N